Honoraires en vigueur au 21 février 2025

HONORAIRES TRANSACTION

Prix de vente	Valeur TTC maximum
< 125 000 €	5 000 €
125 001 € - 300 000 €	5,5 %
300 001 € - 380 000 €	5 %
380 001 € - 460 000 €	4,5 %
> 460 001 €	4 %

Type de mandat: Tous types de mandat

En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

En cas de commercialisation de biens neufs : le barème d'honoraires est établi contractuellement par le promoteur.

Avis de valeur : offert

HONORAIRES LOCATION

HONORAIRES DE LOCATION (Loyer net hors charges, prix ttc)

Logement vide ou meublé en résidence principale ou secondaire :

Un mois de loyer maximum pour chacune des parties, locataire et propriétaire correspondant aux prestations suivantes :

→ Honoraires de visites, constitution du dossier, rédaction de bail :

70% du montant réclamé dans la limite de 8 € ttc le m² en zone non tendue, 10 € ttc le m² en zone tendue, et 12 € ttc le m² en zone très tendue

→ Etat des lieux :

30% du montant réclamé dans la limite de 3 € ttc le m²

→ Frais d'entremise, uniquement à charge du bailleur 1 € ttc du m².

Garage, parking: un mois de loyer pour chacune des parties, locataire et propriétaire

Locaux commerciaux et professionnels : 2 mois de loyers à la charge du preneur.

HONORAIRES GESTION

HONORAIRES DE GESTION (sur les sommes encaissées hors dépôt de garantie)

GESTION courante: 5,84% HT 7% TTC maximum

HONORAIRES GARANTIE LOYERS IMPAYES – PROTECTION JURIDIQUE

(Gestion locative par nos soins obligatoire)

Garantie des loyers impayés 2.7 % des sommes quittancées taxes et honoraires compris

HONORAIRES DE GESTION SAISONNIERE (sur les sommes encaissées hors dépôt de garantie)

GESTION courante: 20% HT 24% TTC